



MANIFESTE

de

PAUL GÉRIN-LAJOIE

***Jusques à quand laisserons-nous
ces millions d'enfants, sans école et sans défense,
souffrir en silence?***

***Montréal, le 11 avril 2007
Deuxième édition revue et corrigée
Juin 2007***

© **Fondation Paul Gérin-Lajoie pour la coopération internationale**

Publié par : Fondation Paul Gérin-Lajoie

465, rue Saint-Jean, bureau 900

Montréal (Québec)

Canada H2Y 2R6

Tél. : 514 288-3888, poste 221

Sans frais : 1-800-ENFANTS

Courriel : fpgl@fondationpjl.ca

Site Internet : www.fondationpjl.ca

Ce Manifeste est diffusé intégralement sur le site web de la Fondation Paul Gérin-Lajoie : www.fondationpjl.ca Il peut être reproduit en tout ou en partie pourvu qu'on en mentionne la source.

SOMMAIRE

	page
I. Pourquoi je lance ce manifeste à l'âge de 87 ans	5
II. Le sort des enfants du monde : certaines avancées depuis 2000. . .	9
III. Un constat s'impose : lenteurs et stagnations	11
Les droits des enfants méprisés	
a) Droits économiques	13
b) Droit à la santé	14
c) Droits politiques	15
d) Ordre et pratiques internationales	17
e) Droit à l'éducation	20
IV. Le temps du changement. Les acteurs :	25
a) Les pays en voie de développement.	28
b) La communauté internationale	28
c) Le gouvernement canadien	31
d) Les ONG	34
e) Votre engagement personnel	36
V. Appel à tous.	36
• Adhésions	40
• Notice biographique abrégée de Paul Gérin-Lajoie	42

Encadrés

	page
1. L'éducation de base ou fondamentale – définition	6
2. Les six objectifs de l'éducation pour tous (EPT)	7
3. Les huit objectifs de développement du millénaire (ODM)	8
4. Violation des droits des enfants	12
5. Divers responsables des changements à opérer	27
6. Cinq propositions à l'adresse de la communauté internationale	29
7. Cinq propositions majeures à l'adresse du gouvernement canadien	32
8. Proposition ultime : votre engagement personnel	37

I. Pourquoi je lance ce manifeste à l'âge de 87 ans

1. Je suis profondément troublé par le sort actuel des enfants dans le monde. Paraphrasant Cicéron, je m'insurge et vous demande: Jusqu'à quand laisserons-nous ces millions d'enfants, sans école et sans défense, souffrir en silence ? Oui, je suis révolté devant cette injustice. Il est tard. Je ne peux plus cacher ma colère. Il me faut parler.

2. **Après trente années** d'action et d'observation à la Fondation Paul Gérin-Lajoie et trente autres années de responsabilités politiques en éducation et en coopération internationale, je n'ai pas seulement le droit de m'indigner, j'en ai le devoir. Ce manifeste, ses questions et ses propositions d'avenir tout autant que l'espoir qui le traverse, sont d'ailleurs le principal héritage que je voudrais laisser.

3. **Les enfants ont des droits.** Le monde l'avait reconnu dès 1924 à la Société des Nations et nous l'avons proclamé de nouveau dans une convention adoptée par les pays membres de l'ONU en 1989. Il est temps qu'on prenne au sérieux cette *Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant*¹, engagement ratifié par 192 pays. À voir comment des centaines de millions d'enfants sont traités sur les différents continents, à constater la portée réelle de cette Convention qui crée des obligations non seulement morales mais aussi juridiques, on peut se demander si ce texte est, pour l'opinion publique mondiale, autre chose qu'un bout de papier.

4. **Les droits fondamentaux des enfants sont bafoués:** le droit à la santé, au logement, à la protection, à la participation; mais surtout qu'en est-il de leur droit à l'éducation de base,² ce droit sur lequel tous les autres droits reposent et auquel la communauté internationale s'est fermement engagée, d'abord à Jomtien³ en 1990, puis à Dakar en 2000⁴ et de nouveau aux Nations Unies à New York la même année en adoptant les *Objectifs du Millénaire pour le Développement*?⁵

¹ Voir <http://www.ohchr.org/french/law/crc.htm>

² Voir l'encadré page 6.

³ Voir le *Cadre d'action de l'Éducation Pour Tous* adopté à Jomtien.
http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/dakfram_fr.shtml

⁴ Voir le *Cadre d'action de Dakar, L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*.

http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/framework.shtml

⁵ <http://www.un.org/french/millenniumgoals/> voir ci-après p. 8

Encadré 1

L'éducation de base ou fondamentale : définition

Selon l'**UNESCO**, l'**éducation de base** comprend aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer son plein potentiel, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer d'apprendre.

L'**UNICEF** plaide en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous les enfants, filles et garçons, en insistant sur l'égalité entre les sexes et l'élimination des disparités de toute sorte, d'une éducation de base qui mette fin aux cycles générationnels de pauvreté et de maladie et qui donne les moyens de parvenir à un développement durable.

L'éducation de base inclut d'abord l'enseignement primaire formel de 6 ans, mais aussi l'éducation de la petite enfance, l'éducation non formelle des jeunes et l'alphabétisation des adultes.

Il existe une forte tendance à substituer l'expression **éducation fondamentale** à **éducation de base** et à y inclure les 7e, 8e et 9e années. L'ensemble des neuf années est divisé en trois cycles de 3 ans chacun.

Sources : Les documents de l'UNESCO et de l'UNICEF sur *l'Éducation Pour Tous*.

Encadré 2

Les six objectifs de

L'éducation pour tous (EPT)*

1. Développer et améliorer (...) la protection et l'éducation de la petite enfance (...)
2. Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles (...) aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire, gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes (...)
4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes (...)
5. Éliminer les disparités entre les sexes (...) d'ici à 2005 et instaurer l'égalité (...) en 2015 (...)
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation (...)

Encadré 3

Les huit Objectifs de Développement du Millénaire* (ODM)

1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

* Tels que tirés de la Déclaration de Développement du Millénaire adoptée par 189 pays au Sommet du Millénaire tenue à New York, en septembre 2000.

5. **Le rappel des vérités et la réflexion collective** que je voudrais susciter est une responsabilité et une contribution attendue des organisations non gouvernementales à vocation internationale et de la société civile internationale face au développement international inégal. Au sein de ces réseaux, la Fondation Paul Gérin-Lajoie se devait de faire le point. Comme président-fondateur, je me dois de rappeler les faits et les engagements. Vous, les femmes, les hommes, les jeunes et les enfants, qui appuyez notre action et celle des autres ONG, vous y avez droit.

II. Le sort des enfants dans le monde: certaines avancées depuis 2000

6. **Après tant d'années**, 50 ans de coopération internationale, pourquoi l'aide publique au développement a-t-elle produit si peu de résultats positifs, particulièrement en éducation? On ne peut éviter de poser la question de la gouvernance et de la corruption, tout en se méfiant des réponses trop faciles et en demeurant conscient du poids du dépérissement des termes des échanges économiques et des ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales. On doit mettre en lumière, par ailleurs, la résistance des acteurs politiques, au Nord comme au Sud, à faire une véritable priorité de l'éducation de base pour tous et à la mettre en œuvre.

7. **Certaines avancées** sont indéniables. Le PNUD⁶ souligne un certain progrès dans la réalisation des *Objectifs de Développement du Millénaire*^{6a} entre 1990 et 2002 : baisse significative (20%) du taux mondial de mortalité infantile, légère augmentation (9%) de l'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement, en particulier.

8. De 1998 à 2002, **certain progrès en éducation** ont aussi été réalisés. Les écoles primaires ont accueilli 20 millions d'enfants de plus en Afrique subsaharienne et 18 millions de plus en Asie du Sud et de l'Ouest. Le taux net d'admission dans l'enseignement primaire a ainsi légèrement augmenté (respectivement de 7% et 4%) dans ces deux régions critiques. Dans l'ensemble des pays en

⁶Programme des Nations Unies pour le Développement, 2005, *Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies 2005. Investir dans le développement*. New-York: PNUD.

^{6a} Voir l'encadré 3 ci-avant, p. 8

voie de développement, entre 1998 et 2002, le nombre d'enfants privés de l'accès à l'école a un peu baissé, passant de 102 millions à 95 millions.⁷ Mais quelle modeste baisse !

9. **L'action des ONG**, regroupées au Québec dans l'AQOCI⁸ entre autres, a contribué à ce premier redressement. Ainsi nous, à la Fondation Paul Gérin-Lajoie, au cours des trente dernières années, avec des moyens extrêmement limités, avons contribué au perfectionnement de 3 500 enseignants, à la construction ou la restauration de plus de 800 salles de classe, à l'alphabétisation de près de 14 000 adolescents et adolescentes, et de parents d'enfants qui sont à l'école. Nous avons facilité la communication et la solidarité entre les enfants du Sud et des femmes et des hommes d'ici grâce à quelque 3000 parrainages d'écoliers, individuels et collectifs, organisés sur une base communautaire et non paternaliste. Au total, près de 5 millions d'enfants ont été rejoints directement ou indirectement par les actions de la Fondation Paul Gérin-Lajoie.

10. **Cette action des trente dernières années** de la Fondation a été rendue possible, grâce en très grande partie au financement de plusieurs projets par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ainsi que par diverses sources publiques internationales et le Gouvernement du Québec. Mais l'ampleur qu'a connue cette action aurait été impossible sans nos donateurs, nos volontaires sur le terrain et au siège de la Fondation, les parrains et marraines d'écoliers et les *Éducateurs sans frontières*, ces travailleurs et travailleuses bénévoles que nous ne remercierons jamais assez. Et je ne peux oublier les 200 000 jeunes, environ, et 9000 enseignants et enseignantes qui, chaque année, à travers *La Dictée P.G.L.*, font un travail extraordinaire de sensibilisation auprès de la population de chez nous.

⁷ UNESCO, 2005 *Rapport mondial de suivi sur l'ETP*, Paris: UNESCO.

⁸ Association québécoise des organisations de coopération internationale. <http://www.aqoci.qc.ca>

III. Un constat s'impose: lenteurs et stagnations. Les droits des enfants méprisés

11. Malgré ces percées, **un constat général s'impose**: celui de l'extrême pauvreté de centaines de millions d'enfants dont les droits fondamentaux sont méprisés et surtout, face à cette misère, la lenteur sinon la stagnation de l'aide multilatérale et bilatérale.

12. Pour nos enfants d'ici, l'absence d'eau potable, de soins de santé, de certificat de naissance, de logement, de protection et d'école serait intolérable. Mais **les enfants de l'autre côté de notre planète** ne sont-ils pas aussi nos enfants? À cette époque de mondialisation, ne sommes-nous pas tous solidaires⁹ au sens strict du terme ?

13. À l'ouverture du **sommet de Johannesburg** sur le développement durable en 2002, des représentants des enfants du monde sont intervenus. Ils ont dit: « le futur nous appartient; nous vous prêtons aujourd'hui une planète sur laquelle demain nous devons vivre. Vous devez agir si vous voulez nous laisser en héritage un monde libéré de l'indignité et de l'indécence causées par la pauvreté et par la dégradation de l'environnement ».

Encadré 4

Violations des droits des enfants

14. Les violations les plus flagrantes des droits des enfants peuvent se diviser en cinq grandes catégories:

- a) Droits économiques
- b) Droit à la santé
- c) Droits politiques
- d) Ordre et pratiques internationales
- e) Droit à l'éducation

a) Droits économiques

15. **L'extrême pauvreté** (un revenu de 1,00 \$ US par jour par personne en moyenne) est encore, hélas, la situation de pratiquement une personne sur cinq dans le monde et, en Afrique de l'Ouest, de plus d'une sur deux.⁹ Plus encore, on prédit que le nombre d'individus sous-alimentés continuera de s'accroître en Afrique d'ici l'an 2015.¹⁰ Le taux de mortalité infantile demeure deux fois plus élevé dans les pays les moins développés que le taux mondial moyen.¹¹

16. **Les enfants en marge de la société.** Cette extrême pauvreté est elle-même liée à l'exclusion que produit l'absence d'enregistrement légal des enfants. Dans la seule année 2003, près de 50 millions d'enfants,¹² soit 36% des naissances de cette année, n'ont pas été déclarés et enregistrés, et cela en flagrante contradiction avec l'article 7 de la *Convention des droits de l'enfant*.

17. La pauvreté est d'ailleurs la cause principale du **travail illégal des enfants**. En majorité issus de familles pauvres, ces enfants, sans statut légal et donc non repérables, peuvent alors faire l'objet de toutes les traites et exploitations économiques possibles. Nous ne pouvons pas fermer les yeux devant ces millions d'enfants travailleurs monnayés sur le marché noir, kidnappés ou vendus comme de véritables esclaves sans défense, soumis aux trafics et abus sexuels, assujettis à l'industrie du travail domestique illégal, au travail dangereux dans les usines, les manufactures de tapis, etc.

18. Je vois encore, en Afrique de l'Ouest, ces **enfants du charbon** engagés à vil salaire pour un travail pénible de plus de dix heures par jour, commençant tôt le matin par le ramassage, puis, en fin de journée, le long transport de retour vers la ville, avec charge sur le dos pour en faire le commerce le soir.

⁹ Banque Mondiale, 2005, *World Development Indicators*, p. 122ss.

¹⁰ PNUD 2005: 74.

¹¹ Données de 2004.

¹² UNICEF, 2006, *op. cit.* p. 35ss. On y estime que ce pourcentage monte à 62% en Afrique subsaharienne et à 70% en Asie du Sud.

b) Droit à la santé

19. **D'autres maladies que le SIDA** ne font pas la première page des journaux mais privent aussi de leur vitalité et de leurs espérances les enfants du monde. Le paludisme tue un million de personnes par an, des enfants pour la plupart.¹³ La tuberculose, réputée définitivement vaincue, apparaît de nouveau, avec des souches résistantes. Il en est de même de la poliomyélite qui, après avoir pratiquement disparu, tend à revenir, surtout que la vaccination prévue est loin d'être généralisée et assurée.¹⁴

20. Le sort des enfants du monde est inquiétant. **La litanie de leurs malheurs n'a pas de fin**: discrimination des filles, exclusion des enfants des milieux ruraux, pandémie du Sida chez les enfants, orphelins de parents sidéens, stigmatisation des enfants handicapés, travail forcé des enfants, enfants entraînés dans la prostitution, abandon et répression violente des enfants de la rue, conscription des enfants pour la guerre, enfants violés, battus, esclaves domestiques, enfants des camps de réfugiés, enfants détenus et maltraités.

21. **La violence faite aux enfants**, dans tous les pays, prend diverses autres formes qui affectent la santé : atteinte à la pudeur, brutalités physiques ou mentales, abandon ou négligence, mauvais traitements ou exploitation, y compris la violence sexuelle. L'article 18 de la Convention a pourtant bien explicité ces cas de violence et a exigé des politiques efficaces de protection de la jeunesse.

22. **Les enfants sidéens**. Les enfants du monde sont directement affectés par la pandémie du SIDA en contractant eux-mêmes la maladie. Chaque jour plus de 1 800 enfants de moins de 18 ans contractent le virus du SIDA; 13% de toutes les nouvelles infections dans le monde et 17% des décès frappent des enfants de moins de 15 ans.

¹³ http://www.un.org/french/millenniumgoals/goal_6.html

¹⁴ UNICEF, 2005, *Progrès pour les enfants. Bilan de la vaccination*. No. 3 septembre 2005.

23. **Les enfants orphelins de parents sidéens.** Plus encore, on estime à 12 millions le nombre d'enfants dans le monde qui ont perdu leurs parents et sont devenus orphelins en raison du SIDA.¹⁵ Quatre sur cinq d'entre eux vivent en Afrique. Ces enfants risquent sérieusement d'être exclus des services essentiels de santé et de l'école. Il faut lire, à ce sujet, le livre extraordinaire et percutant publié par Stephen Lewis, jusqu'à récemment envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/SIDA en Afrique.¹⁶

24. **Les enfants handicapés.** Il y a, dans le monde, 150 millions d'enfants souffrant d'un handicap. La condition de ces enfants handicapés dans les pays en développement multiplie les risques d'exclusion: privation de soins de rééducation et toutes les autres exclusions et stigmatisations qui peuvent s'ensuivre. Surtout que beaucoup de ces handicaps sont imputables à des privations de nourriture et de services de santé durant les premières années de la vie.

c) Droits politiques

25. **Les enfants affectés par les conflits armés.** Alors que les « petites » et « moyennes » guerres se multiplient, des milliers d'enfants sont tués, mutilés, deviennent orphelins et subissent des violences sexuelles. C'est au cours de ces conflits ou par la suite en raison de tous les engins et mines qui continuent leurs effets meurtriers, dont les enfants deviennent les malheureuses victimes. Il y a pire encore : une conscription nouvelle est apparue : celle des **enfants soldats, garçons et filles**. Pour celles et ceux qui en sortent vivants, la difficulté de réhabilitation montre bien la tragédie des ces enfants soldats.

26. **Plus d'un demi-million d'enfants sont associés aux forces et groupes armés dans le monde.** Garçons et filles sont recrutés et sont intégrés au sein des groupes et forces armées et utilisés à des fins diverses : soldats, éclaireurs, porteurs, cuisiniers et cuisinières, objet sexuel dans le cas de filles peu importe leur âge. Ces enfants soldats (certains n'ont même pas dix ans), ont assisté ou participé à des actes d'une violence incroyable, souvent exercés contre des membres de leur propre famille ou de leur

¹⁵ UNICEF 2006, op. cit. p. 16

¹⁶ Lewis, S., 2006, *Contre la mort. Combattre le sida en Afrique*. Montréal : Leméac/Actes Sud.

village. De nouvelles armes, légères et simples à utiliser, permettent même d'armer plus facilement ces enfants avec un entraînement réduit au minimum. Il faut **que le monde sache** ce qui arrive à ces enfants, pour que cesse cette perfide participation forcée à la violence.¹⁷

27. Les enfants de la rue. Les dizaines de millions d'enfants de la rue,¹⁸ sur tous les continents, sont, comme les enfants déplacés, les enfants oubliés du monde. Leurs conditions de vie sont incroyables: abusés, traqués et pourchassés, souffrant de maladies et endémies diverses et bien sûr privés d'éducation. S'ils survivent à la faim et parviennent à se rendre à l'âge adulte, analphabètes ou illettrés, une survie difficile les attend.

28. Parfois, certaines ONG apportent soutien matériel et juridique, protection contre la répression et les abus faits au nom de la loi et de l'ordre. Comme nous le rappelle l'UNICEF¹⁹: Qui peut oublier ces escouades « d'agents de la loi et de l'ordre » qui, dans l'indifférence du public et parfois avec l'appui des autorités locales, chassent les enfants ou même les assassinent pour nettoyer les villes? Derrière leurs visages durcis et vieillissés par la misère, ces enfants sont aussi des enfants dont nous sommes solidaires.

29. Les enfants des camps de réfugiés. Est-ce qu'on sait que près de la moitié des réfugiés et des individus déplacés dans le monde sont des enfants?²⁰ Rappelons-nous les images, hélas toujours d'actualité, du Darfour, tout comme celles des réfugiés de l'est du Zaïre. Ces millions d'enfants réfugiés et déplacés souffrent de l'instabilité et de l'insécurité, sinon de la violence et du recrutement de force par des milices, au point qu'on oublie leurs droits fondamentaux à la santé, à l'alimentation, à l'éducation, pour lesquels, d'ailleurs au dire des responsables, les ressources manquent de façon flagrante.²¹ Et s'ils ne sont pas reconnus comme réfugiés, ce qui est le cas de plus de la moitié d'entre eux,²² ils ne sont même plus protégés par la *Convention des droits de l'enfant*.

¹⁷ Voir la campagne d'Amnistie Internationale

<http://web.amnesty.org/pages/childsoldiers-index-fra>

¹⁸ Certains prétendent qu'ils seraient plus de 100 millions

<http://www.droitsenfants.com/rue.htm>

http://www.unesco.org/education/educprog/street_child/french/index.html

¹⁹ UNICEF 2006, *op. cit.* p. 40

²⁰ Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/statistics>

²¹ UNICEF, *op. cit.* p. 38

²² 8,4 millions de réfugiés, 2,4 millions d'apatrides et 7,1 millions de personnes déplacées.

30. **Les enfants détenus maltraités.** On oublie le million d'enfants détenus. Parce qu'en conflit avec la loi, ces enfants incarcérés se voient retirer la protection que leur conférerait leur âge. Dans les prisons de certains pays, ils sont même objet de violence, de torture et d'exécution extrajudiciaire. Le Comité du droit des enfants l'a confirmé lors de sa 37^e session en 2004. Des ONG ne cessent de le rappeler.²³

d) Ordre et pratiques internationales

31. Devant ces faits, l'on est tenté de **s'insurger contre l'ONU** et toutes les conventions internationales qui se montrent incapables d'intervenir pour faire respecter l'ordre international. Après le Rwanda, l'on disait «**plus jamais**», et aujourd'hui il y a le Darfour ... Après la dernière guerre mondiale, on disait la même chose : «**plus jamais** », et il y a, dans le monde d'aujourd'hui, des conflits armés à ne plus pouvoir les compter.

32. L'ONU, en raison de toutes ses contraintes, est menacée de perdre sa crédibilité. Ce serait alors une catastrophe. Je me rappelle trop bien l'effondrement de la *Société des Nations* et les conséquences tragiques qui s'en sont suivies. Il faut reconnaître les **grandeurs et les misères des Nations Unies**. Il ne faut pas perdre confiance dans *l'Organisation des Nations Unies*, dans *l'UNESCO* et le *Comité des droits des enfants* à Genève. Toutefois, cela ne veut pas dire de garder le silence et être ainsi complice de ceux qui voudraient tant se défaire de ce que de Gaulle appelait avec un certain mépris ce « machin » à New York.

33. **Engagements non tenus et même parfois reniés des États.** Prenant en compte les engagements formels des États du Nord et du Sud pour assurer la réalisation des six objectifs de *l'Éducation Pour Tous* et des huit *Objectifs de Développement du Millénaire*, il faut déplorer haut et fort le manque ou la défaillance de volonté politique au Nord et au Sud, y inclus le Canada.

²³ *Comité des droits de l'enfant*, 2004, *Rapport de la 37^{ième} session*, Genève. P. 8.
Voir aussi Defense for Children international <http://www.dci-is.org>

34. **Certes les pays donateurs** consacrent des milliards à l'aide au développement. En 2004, l'aide combinée des pays industrialisés totalisait 79,5 milliards de dollars.²⁴

35. Toutefois, cette aide publique aux pays en développement est **loin d'atteindre les engagements** maintes fois renouvelés d'y participer à la hauteur de **0,7%** du produit national brut (PNB) des pays donateurs. Cette situation s'est même aggravée par le fait qu'une partie de l'aide publique actuelle est affectée à des opérations d'allégement de la dette ainsi qu'à des programmes d'aide intégrés à des opérations de « maintien de la paix » en dehors du tiers-monde, réduisant ainsi les budgets réels d'aide aux pays en voie de développement.

36. Déjà, il y a presque quarante ans, **en 1969, Lester B. Pearson**, dans son rapport à la Banque Mondiale, proposait, et je cite: « Chaque pays (...) devrait porter le montant (...) de l'aide publique pour atteindre 0,7% de son produit national brut en 1975 (...) et en aucun cas plus tard que 1980 ». ²⁵

37. Or, encore en 2004, **l'aide canadienne** atteignait seulement les 0,27% du PNB canadien, soit moins qu'en 1968 (0,28%)²⁶. Le Canada est en queue de liste, en quatorzième place des pays membres de l'OCDE, après la Suède, le Danemark, la Norvège, le Luxembourg, le Portugal, la Finlande, la Suisse, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. C'est honteux. L'aide canadienne a monté à 0,34% du PNB en 2005, mais les autres pays ont fait de même à l'occasion de la guerre en Afghanistan et du tsunami en Asie. Le Canada demeure toujours au quatorzième rang, oui **au quatorzième rang!**²⁷

38. Et durant ce temps, **les dépenses militaires du monde entier** atteignent annuellement plus de 700 milliards de dollars, soit pratiquement dix fois plus que l'aide au développement.²⁸

²⁴ OCDE, 2005, *Chiffres de l'aide publique* au développement en 2004. Paris :OCDE

²⁵ Pearson, L.B. et al., 1969, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde. Le Rapport Pearson*, Paris : Denoël. P. 210.

²⁶ Pearson, L.B., *op. cit.*, p. 205.

²⁷ Source: OCDE Statistiques de l'aide au développement.

²⁸ PNUD, 2005, *Rapport sur le développement humain*, N.Y.: PNUD, p. 98.

Comme l'écrit Stephen Lewis :²⁹ « Les dépenses militaires l'emportent sur les besoins humains dans une proportion de vingt contre un. M'expliquera-t-on un jour, notre échelle de valeurs actuelle? ».

39. **Comment ne pas admettre** que le défaut d'atteindre ces grands objectifs internationaux est une question d'absence de volonté politique et d'engagement de nos sociétés, beaucoup plus qu'un problème d'insuffisance de ressources?

40. Ce constat est **d'autant plus choquant** que le besoin de fonds additionnels pour assurer la scolarité universelle au primaire, soit 11 milliards de dollars US annuellement,³⁰ est modeste et accessible, ce qui inclut le coût estimé pour répondre aux demandes d'alphabétisation des adultes. Or, la guerre menée en Irak par nos voisins coûte 7 milliards de dollars américains, non pas annuellement, mais **mensuellement**. À chaque mois qui passe, c'est ainsi les deux tiers du **budget annuel** requis par la Campagne de l'Éducation Pour Tous qui s'envole. Depuis plus de quatre ans déjà³¹ que dure cette guerre, bien des choses auraient été réalisées en éducation et dans une autre sorte de guerre qui urge : la **guerre à la pauvreté** !

41. **On comprendra alors ma colère**, la colère d'un homme qui ne comprend pas le décalage, confirmé à répétition, entre les objectifs adoptés solennellement par les États membres de l'OCDE et les résultats constatés.

42. **Je suis révolté** devant ces dépenses militaires folles qui ne cessent de croître face à la vraie défense dont on a le plus besoin: la défense des populations menacées de famine, perdues dans les camps de réfugiés, sinon abandonnées dans les déserts; face aussi à la défense des droits de centaines de millions d'enfants qui souffrent et voient tous leurs rêves kidnappés par ces injustices, des rêves pourtant bien semblables à ceux de mes petits-enfants et

²⁹ Op. cit. p. 217

³⁰ UNESCO, 2007, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007*, Paris : UNESCO, P. 19.

³¹ La guerre en Irak a commencé le 20 mars 2003.

arrière-petits-enfants comme à ceux de vos propres enfants et petits-enfants. Je me demande à mon tour quelles sont **les valeurs profondes de notre pays**. Est-ce dans le développement humain ou dans les machines de destruction?

e) Droit à l'éducation

43. **La voix des enfants de Johannesburg**³² doit être entendue. Surtout celle des centaines de millions d'enfants dont les droits sont bafoués³³ et d'abord leur droit à l'éducation.

44. Le **droit à l'éducation** est un **droit essentiel à l'exercice de tous les autres droits**, une condition de base à la réalisation de toutes les facettes du développement. Ainsi, les ministres africains de l'éducation, de l'agriculture, de la pêche et du développement rural, réunis par la FAO en 2005, affirmaient en commun que l'éducation pour les populations rurales est la clé pour atteindre les *Objectifs de développement du Millénaire*. « L'éducation pour les populations rurales, peut-on lire dans leur communiqué final, est une priorité stratégique pour la lutte de l'Afrique subsaharienne contre la pauvreté extrême, la faim, la malnutrition et l'analphabétisme».³⁴

³² Voir ci-devant l'article 13.

³³ Voir la source de données du *Réseau d'information des droits de l'enfant* (CRIN). Ce réseau mondial non gouvernemental facilite l'échange d'informations sur les droits de l'enfant entre les ONG, les organes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les institutions académiques et professionnelles.

http://www.crin.org/francais/a_propos_de_CRIN.asp

³⁴ FAO 2005, réunion ministérielle du 9 septembre 2005 à Addis-Abeba. Voir aussi le rapport de la FAO 2005 : *Les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement rural durable en Afrique sub-saharienne : défis et conséquences pour l'éducation pour les populations rurales*.

45. Nous n'avons plus besoin de démontrer, en effet, la **contribution de l'éducation de base** au développement, à la santé, à l'accroissement de la productivité agricole et de l'économie rurale, à la baisse de la discrimination envers les femmes, au renforcement de la société civile.³⁵ Pourtant, **les investissements en éducation de base** demeurent nettement insuffisants, privant encore des millions d'enfants de l'exercice du droit fondamental à l'éducation.

46. **L'éducation de base permet d'apprendre** à lire, à écrire, à compter, à s'exprimer, à comprendre, à agir et à réagir; elle accroît la capacité d'action des individus, les rend autonomes, bref leur confère la dignité de la condition humaine. Pour y parvenir, toutefois, il faut sortir de notre torpeur et assurer maintenant à tous les enfants une scolarité primaire vraiment gratuite conduisant à une citoyenneté à part entière.

47. **Parmi les 95 millions d'enfants qui sont encore exclus** de l'école primaire, la moitié d'entre eux vivent en Afrique; 55% de ces jeunes sont des filles. En fait, dans les 87 pays en voie de

³⁵ Voir, par exemple les conclusions d'une récente publication de la Banque mondiale : Bruns. B. Mingat, A. Rakotomalala, R. (ed), 2003, *Achieving universal primary education by 2015 – a chance for every child*, Washington : Banque mondiale. "Education, and particularly primary education, is a goal in and of itself, but it is also a powerful driver of progress toward the other MDGs. More equitable distribution of education is correlated with lower poverty and inequality and faster economic growth. Greater education for girls has strong positive impacts on the health of infants and children, immunization rates, family nutrition, and the next generation's schooling attainment. (...) New data from Africa show that education for girls and boys may be the single most effective preventive weapon against HIV/AIDS. Primary education also contributes to better natural resource management, including conservation of the tropical rain forest. Increasingly, however, research suggests that many of these positive externalities associated with primary education require that a minimum threshold of five or six years of schooling be attained-hence the importance of ensuring primary school completion, and not just primary school access. Combined with sound macroeconomic policies, education is fundamental for the construction of globally competitive economies and democratic societies. Education is key to creating, applying and spreading new ideas and technologies which in turn are critical for sustained growth; it augments cognitive and other skills, which in turn increase labor productivity. The expansion of educational opportunity is a "win-win" strategy that in most societies is far easier to implement than the redistribution of other assets such as land or capital. Ultimately, education builds what Amartya Sen (1999) calls "human capabilities" – the essential and individual power to reflect, make choices, seek a voice in society, and enjoy a better life. In short, education is one of the most powerful instruments known for reducing poverty and inequality and for laying the basis for sustained economic growth, sound governance, and effective institutions". Executive summary.

développement, l'atteinte, en 2015, de l'objectif de l'éducation primaire universelle est sérieusement compromise dans 23 pays et peu probable dans 44 autres, soit au total 67 pays.³⁶

48. Rappelons-nous qu'en Afrique **moins de deux jeunes sur trois** sont admis à l'école primaire. Les causes de cette inaccessibilité sont multiples: imposition de frais de scolarité, conditions de pauvreté et engagement des enfants dans l'économie de survie, les conflits armés, allocation d'une part trop faible des budgets nationaux et des fonds consacrés au développement de l'éducation, ce qui se traduit en manque d'enseignants et de locaux. Cette situation complexe exige une mobilisation de tous les acteurs.

49. **L'accès n'est pas tout ce qui importe.** Seulement les deux tiers des élèves admis, soit moins de la moitié d'un groupe d'âge, réussiront à terminer le premier cycle d'études primaires, c'est-à-dire trois ans. Cela, hélas, ne surprend pas. Il me faudrait, ici, vous décrire les conditions déplorables de milliers d'écoles primaires. Je l'ai constaté au cours de mes nombreuses missions dans ces pays. Les filles et les garçons qui peuvent gravir le seuil de l'école doivent s'entasser à plus de cinquante élèves par salle de classe et même parfois beaucoup plus.

50. J'ai vu **des classes de 100 à 125 élèves** pour un seul enseignant. Il faut voir l'état de délabrement des écoles: toitures percées, trous à la place des fenêtres, pénurie de bancs et de tables pour s'asseoir et écrire. Il faut avoir vu les milliers d'enfants peupler les rues, comme si celles-ci étaient des cours de jeu, parce qu'il n'y a pas assez d'écoles ou de places à l'école pour eux.

51. Les enfants qui y ont accès n'ont souvent **qu'un manuel** scolaire, souvent en lambeaux, pour plusieurs élèves. Ils manquent de papier et de crayons. Les bibliothèques scolaires sont presque inexistantes. La préparation des enseignants est minimale. Cela ne doit pas durer. Ce n'est plus alors 100 millions d'enfants privés d'école dont on parle, mais de beaucoup plus.

³⁶ UNESCO, 2006, *L'alphabétisation, un enjeu vital. Rapport mondial de suivi sur l'EPT*. Paris : Éditions UNESCO, P. 72.

52. **L'accès des filles.** L'on sait que la moitié des enfants des pays les moins développés n'ont pas de certification civile et que cette proportion d'enfants sans papiers d'identité est encore plus forte chez les filles. Leur exclusion de l'école (45% d'entre elles dans les pays les moins développés), passe alors inaperçue,³⁷ évidemment...

53. **Les enfants des zones rurales** des pays en développement courent plus de risques que ceux des zones urbaines de mourir avant l'âge de cinq ans, plus de risques également d'être privés de leur droit à l'éducation de base. Plus de 80% de tous les enfants qui n'ont pas accès à l'école vivent en milieu rural, sans compter la difficulté des gouvernements d'attirer des enseignants qualifiés dans ces régions éloignées des grands centres.

54. Il y a enfin tous ces enfants de **parents qui ont été eux-mêmes privés de leur droit à l'éducation.** Dans le monde, selon les statistiques officielles, aujourd'hui près de 800 millions d'individus âgés de 15 ans et plus n'ont pu aller à l'école. Deux sur trois sont des femmes.

55. La campagne mondiale de l'ONU *en faveur de l'Éducation Pour Tous* s'est donné comme objectif **d'ici 2015 de diminuer de moitié l'analphabétisme** pour permettre aux parents de se donner les compétences de base requises pour aider leurs enfants à l'école et eux-mêmes participer plus activement dans une société qui repose de plus en plus sur la communication écrite. Or, selon les pronostics de l'UNESCO,³⁸ 50 pays dont 20 en Afrique subsaharienne ne pourront pas atteindre cet objectif.

56. **Que faut-il penser** alors de la *Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant* et de son suivi? Le tableau que j'ai dressé et le peu de résultats du rôle de vigilance de son *Comité des droits des enfants* ébranlent parfois ma confiance dans le rôle des Nations Unies pour la promotion et la défense des droits.

³⁷ Le taux net de scolarisation des filles s'est rapproché des garçons au cours de la dernière décennie, mais demeure, dans les pays les moins développés, encore 6 points de pourcentage plus bas pour la période 2000-2004. (Source : UNICEF, Rapport 2006)

³⁸ Voir note 7, ci-devant p. 10

57. Nous sommes entrés dans **une ère de mondialisation** où, d'une part, dominant les forces du marché et où, d'autre part, *l'Organisation des Nations Unies* et son *Conseil de sécurité* sont pratiquement paralysés pour une raison ou une autre.

58. À la suite de la lecture de cette longue liste de malheurs, « **rien de neuf** » **me direz-vous**. Dans cette litanie qui n'en finit pas, vous direz peut-être que je répète des choses connues comme le ferait un vieux radoteur. Vous avez bien raison. Et c'est là toute la tragédie. Comme dit la chanson: « on s'habitue, c'est tout ». C'est vrai, ça ne change pas vite au pays des droits des enfants. Mais pour moi, arrêter de rabâcher, de rappeler sans cesse la réalité insoutenable de tous ces enfants, ce serait les abandonner à leur sort. Et cela, non! Jamais!

59. Compte tenu de toutes les **forces** d'inertie, d'ordre interne et externe, qui font obstacle dans tous les pays à une concentration suffisante de fonds publics, nationaux et internationaux, pour financer au moins l'éducation de base et même davantage, **est-il politiquement possible** de réaliser l'objectif de la fréquentation scolaire primaire universelle à titre entièrement gratuit (sans frais de scolarité, ni frais pour l'inscription ou les livres de classe, ni autres frais «cachés» que l'imagination des administrateurs scolaires a conçus pour contourner la règle de la gratuité dans plusieurs pays du Nord comme du Sud)?

60. **La gratuité scolaire est-elle politiquement possible?** Faut-il alors attendre que le temps change les choses et qu'en attendant, l'on continue de palabrer? Je dis NON. Il faut se poser la vraie question : **la gratuité scolaire est-elle vraiment impossible politiquement?**

61. Je réponds sans hésitation, à la lumière de **l'expérience du Québec** et de ma propre expérience à titre de ministre responsable de la grande réforme québécoise des années 60, que cet objectif est politiquement réalisable. Au Québec, à l'époque, la population canadienne-française (comme on l'appelait alors) voyait dans un système d'éducation maintenu à l'abri des autorités publiques une protection contre les visées assimilatrices du conquérant britannique. Le clergé catholique et les «élites» sociales épousaient entièrement cette vision et s'en faisaient fermement les gardiens. Ce devoir devint rapidement un privilège (social) auquel ils sont devenus attachés pour diverses raisons. Pour réussir non seulement

la fréquentation scolaire universelle et gratuite, mais aussi une réforme en profondeur de ce système d'enseignement traditionnel, il me fallait tenir compte de cette situation qui avait de profondes racines historiques.

62. **Comment faire?** Je n'entreprendrai pas ici de rappeler en détail le cheminement parcouru. Qu'il me suffise de dire qu'il a fallu **une volonté politique à toute épreuve** et la mise en œuvre d'une stratégie de persuasion des leaders d'opinion régionaux et locaux de même que des chefs de file du clergé catholique. Le processus dura plus d'un an et le résultat visé fut réussi sans éclaboussures politiques.

63. **La volonté politique.** La réponse à la question posée, dans les articles précédents, sur la faisabilité politique de la fréquentation scolaire universelle et gratuite réside donc dans la volonté politique des dirigeants et leur capacité de gagner l'adhésion de la société civile. J'ai confiance dans l'existence ou l'émergence de porteurs de cette clef de l'avenir national un peu partout dans le monde.

64. J'ajouterai que cette **volonté politique** s'impose non seulement dans les pays du **Sud**, mais aussi dans les pays du **Nord** qui ont une responsabilité d'échange et d'appui à l'égard des pays en développement.

IV. Le temps du changement

65. **La situation décrite dans ce Manifeste ne doit plus durer.** C'est grandement le temps que ça change. Certes, je n'ai pas la prétention d'être seul à manifester une vive exaspération, mais **mon devoir d'indignation** n'en est pas moins impérieux pour autant. Je suis exaspéré et le Conseil d'administration de la Fondation dont je suis le président-fondateur comprend et partage ma déception, mon sentiment d'urgence, mon appel à l'action.

66. **Ma colère** n'est pas seulement profondément sentie et nourrie par mille images d'enfants qui me reviennent sans cesse en tête. Elle est, vous l'avez constaté, fondée sur des constats indubitables.

67. Beaucoup **d'enfants, de jeunes, de femmes et d'hommes**, veulent, comme moi, que ça change. Ils veulent des priorités qui tiennent. Ils veulent que la scolarité universelle des enfants et l'alphabétisation des parents et autres adultes deviennent dans tous les pays, du Nord au Sud, la priorité mondiale. Ils veulent que place soit faite à la parole des jeunes et à leur participation tant à l'école que dans la société.

68. **À qui la responsabilité et le pouvoir d'agir.** Face au caractère impérieux et urgent des changements profonds à opérer, l'on se demandera qui a la responsabilité et le pouvoir d'agir. Il y a effectivement plusieurs acteurs qu'il faut envisager de façon distincte.

Encadré 5
Divers responsables des
changements à opérer

- a) Les pays en voie de développement
- b) La communauté internationale
- c) Le gouvernement canadien
- d) Les ONG
- e) Votre engagement personnel

a) Responsabilité des pays en voie de développement

69. **Les premiers responsables** des changements nécessaires sont les gouvernements des pays où ces changements s'imposent. Seuls ces gouvernements peuvent implanter les mutations structurelles ou administratives ainsi que les opérations budgétaires requises, telles qu'exposées ou évoquées dans le corps de ce Manifeste. L'on doit reconnaître, à cet égard que les pays ont montré une détermination bien inégale à prioriser l'éducation de base dans l'allocation des ressources de l'État. Divers articles de ce Manifeste en font directement foi. C'est pourquoi il appartient d'abord aux gouvernements et aux législateurs de ces pays d'assumer pleinement leurs responsabilités envers leurs populations. Il incombe alors aux acteurs de la communauté internationale, notamment aux organisations officielles et autres, de même qu'aux pays donateurs d'exercer leur influence pour encourager les pays en cause à agir dans le sens des conventions internationales visant une éducation de base de qualité pour tous. Il leur importe aussi, à cet égard, d'établir le contexte favorable, aux niveaux international et national, pour que les exigences de la communauté mondiale deviennent réalisables. Il ne s'agit pas d'ingérence dans les affaires internes d'un pays, mais bien dans le cadre d'un dialogue, du respect des droits humains fondamentaux reconnus par les conventions internationales.

b) Responsabilité de la communauté internationale

70. Dans ce monde marqué par **des inégalités profondes entre les pays**, les plus démunis d'entre eux doivent pouvoir compter sur un appui plus substantiel de la communauté internationale, i.e. des organisations et institutions internationales, des États les mieux pourvus et les regroupements de ces États, des conférences et conventions internationales, sans oublier, dans une catégorie différente, les ONG. Tous ces acteurs de la scène internationale doivent accorder leur appui dans le cadre de l'ordre budgétaire établi par le pays d'accueil, tout en soumettant cet appui au processus du dialogue évoqué à l'article 69.

Encadré 6

Cinq propositions à l'adresse de la communauté internationale

71. Je retiens cinq propositions spécifiques à l'adresse de la communauté internationale :

- a) **La Déclaration de Paris, 2005**³⁹. Les États membres de l'OCDE ont convenu, en mars 2005, d'une **nouvelle politique concertée** pour l'aide publique au développement, politique connue sous le nom de la *Déclaration de Paris*. Cette attention des États membres de l'OCDE à l'aide publique au développement et ce souci des résultats sur le terrain par la voie d'indicateurs et de mécanismes de suivi constituent une bonne nouvelle.
- b) **Le volume de l'aide.** Que l'objectif de 0,7% du Produit National Brut (PNB) de chaque pays industrialisé, tel que préconisé par le Rapport Pearson en 1969, soit consacré au développement des pays en développement d'ici 2012.
- c) **La bonne gouvernance.** L'importance de cette question a été soulevée à plusieurs endroits du Manifeste. Il me paraît donc impératif que l'aide internationale soit réservée aux gouvernements qui s'engagent à :
 - assurer une bonne gouvernance des fonds publics, incluant des mécanismes d'imputabilité,

(à suivre à la page suivante)

³⁹ http://www.oecd.org/document/15/0,2340,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1.00.html

Cinq propositions à l'adresse de la communauté internationale (suite)

- démontrer une vigilance face à la corruption, qui demeure, où qu'elle se présente, une gangrène pernicieuse,
- respecter les conventions internationales, en particulier celle qui porte sur les droits de l'enfant.

d) **Appui financier majeur à l'éducation de base des enfants et à l'alphabétisation** de leurs parents et autres adultes. Après le plaidoyer que j'ai fait tout au long de ce Manifeste en faveur de l'éducation de base, on ne s'étonnera pas que je réclame fortement de la communauté internationale l'affectation de sommes beaucoup plus considérables que maintenant à ce domaine fondamental du développement des individus et des peuples.

e) **Appui financier important aux ONG.** Il faut qu'on reconnaisse plus sérieusement le rôle crucial des ONG de coopération internationale et des organisations de la société civile dans tous les pays. Ce rôle ne se limite pas à exécuter des projets de développement, mais il s'étend à celui de partenaire avec les populations et les organisations locales ainsi que défenseur de leurs droits. Les ONG agissent ou peuvent agir aussi comme conseillers auprès des gouvernements et des institutions publiques ou privées, nationales et internationales en matière de développement.

c) Responsabilité du gouvernement canadien

72. Au Canada, l'on s'interroge en divers milieux sur **l'efficacité de l'aide publique** canadienne au développement international. Le **Sénat** canadien en a fait une étude centrée sur l'Afrique subsaharienne et a publié un rapport très critique sur la question.⁴⁰ Pour ma part, à la lumière des actions et inactions du gouvernement canadien que j'ai relevées dans ce Manifeste, je présente cinq propositions majeures spécifiques. Ces propositions ne sont pas toutes nouvelles, mais leur adoption et leur mise en œuvre s'imposent dès maintenant si le Canada veut agir selon les valeurs dont il se réclame et s'il veut retrouver la réputation et le leadership qu'on lui a déjà reconnus en développement international :

⁴⁰ Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur l'ACDI, février 2007. *Surmonter 40 ans d'échec : nouvelle feuille de route pour l'Afrique sub-saharienne.*

Encadré 7

Cinq propositions majeures

à l'adresse du gouvernement canadien

73. **Premièrement** : Que le Canada, tout autant que les autres pays industrialisés, hausse graduellement, et ce dès 2007, l'aide publique au développement pour vraiment atteindre, en 2012, l'objectif de 0,7% du produit national brut (PNB), tel que le demandait Lester B. Pearson. Au-delà de cet objectif de 0,7%, le Canada doit respecter les engagements qu'il a pris formellement devant la communauté internationale et le public canadien, particulièrement à l'égard de l'Afrique, qui sont trop souvent restés lettre morte, quand ils n'ont pas été carrément reniés. L'annonce de surplus budgétaires rend la chose possible et permettrait au Canada de tenir ses engagements.
74. **Deuxièmement**, il faut grandement s'inquiéter d'une intégration possible de l'ACDI dans le Ministère des Affaires étrangères et s'y opposer. Je crois que l'ACDI, pour mieux réaliser son mandat, doit conserver et même renforcer son état relativement autonome et qu'elle soit dotée à cette fin d'un statut inspiré de celui de Radio-Canada, par exemple. Il faut aussi décentraliser davantage le personnel de l'Agence dans les régions d'intervention.
75. **Troisièmement**, l'ACDI doit, elle aussi, réserver son aide bilatérale aux gouvernements qui s'engagent à :
- assurer une bonne gouvernance des fonds publics, incluant des mécanismes d'imputabilité,

(à suivre à la page suivante)

Cinq propositions majeures

(suite)

- démontrer une vigilance face à la corruption, qui demeure, où qu'elle se présente, une gangrène pernicieuse,
 - respecter les conventions internationales, en particulier celle sur les droits des enfants.
76. **Quatrièmement**, après le plaidoyer que j'ai fait tout au long de ce Manifeste en faveur de l'éducation, particulièrement de l'éducation de base, on ne s'étonnera pas que je réclame fortement de l'ACDI l'affectation de sommes beaucoup plus grandes que maintenant à ce domaine fondamental qu'est l'éducation de base, **(y compris l'alphabétisation des adultes.)** L'ACDI doit aussi faire valoir et offrir à l'étranger l'expertise que le Canada a développée et continue de développer à cet égard.
77. Enfin, **cinquièmement**, il faut que le Canada, lui aussi, reconnaisse plus sérieusement le rôle crucial des ONG de coopération internationale et des organisations de la société civile, au Canada et dans les pays en développement. En conséquence, le pourcentage du budget total de l'ACDI affecté aux ONG devrait être doublée d'ici 5 ans. On devrait aussi, à même ces fonds, faire une place plus grande à « l'éducation au développement » auprès des jeunes, mais aussi des adultes du Canada.

d) Responsabilité des ONG

78. En effet, les **ONG de coopération internationale** et autres agents de la société civile jouent un rôle crucial, au Sud et au Nord, que les gouvernements ont bien tort de ne pas reconnaître à sa juste valeur dans la répartition des allocations budgétaires et dans la participation au processus de décision politique. Qu'on pense au rôle de ces organisations dans la formation des ressources humaines locales, dans l'établissement d'un contact direct avec la population, dans la fonction de porte-parole de la société civile auprès des autorités locales, nationales et internationales, dans l'action de plaider auprès des autorités, etc...

79. Les organisations non gouvernementales offrent **des visions et des pratiques alternatives** du développement international. Ce premier apport des ONG est majeur pour affronter de façon novatrice les risques écologiques et pandémiques grandissants, ainsi que l'accroissement des inégalités entre les continents et entre les pays, de même qu'à l'intérieur de chaque continent et de chaque pays.

80. **L'action des ONG** tend aussi à ce que les populations deviennent les véritables acteurs de leur développement. Elle contribue à l'habilitation et au renforcement des communautés locales. Les ONG créent des espaces où les populations locales peuvent participer et prendre davantage en main leur développement. C'est ainsi qu'elles constituent des lieux privilégiés pour faire surgir des propositions de rechange dont nous avons tant besoin.

81. **L'apport des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile en général** revêt plusieurs facettes. Il me faudrait parler de leur rôle d'éveilleur et de précurseur, tel que celui exercé par les femmes de la Place de Mai en Argentine et de l'appui qu'elles ont obtenu d'ONG du Nord, ce qui a conduit à une modification de la juridiction internationale sur l'impunité, comme l'a rappelé Madame Louise Arbour,⁴¹ la Haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

⁴¹ Allocution devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) en février 2007.

82. Leur **rôle d'éducation auprès des jeunes et du public en général**, dont *La Dictée P.G.L.* est un bon exemple, est aussi crucial pour informer et sensibiliser les populations au Nord et créer des rapports réciproques NORD-SUD.

83. Les ONG exercent également une **fonction irremplaçable de défense des droits**. La grande légitimité de ces organisations, à cet égard, est leur action de coopération concrète sur le terrain avec les populations visées et donc leur connaissance de l'intérieur des conditions inacceptables et des possibilités de changement qu'elles portent à l'attention du public. À la Fondation Paul Gérin-Lajoie, nous faisons de ce devoir de vigilance face aux droits des enfants, l'une de nos missions.

84. L'action non gouvernementale en coopération internationale constitue un **véritable incubateur** où sont expérimentées de nouvelles façons de faire en éducation de base, formelle et non formelle,⁴² dans la construction des écoles, de bibliothèques scolaires ou autres infrastructures, ainsi que dans les services de santé de première ligne et les cliniques communautaires, dans la prévention des maladies, dans la solution des conflits locaux interculturels ou intercommunautaires.

85. Les ONG sont aussi souvent mises à contribution pour assurer une **gestion décentralisée** et rapidement constituée de services essentiels auprès des populations et avec leur participation,⁴³ souvent dans des contextes difficiles ou des situations d'urgence.

86. Pour continuer à jouer ces rôles importants en coopération internationale, **nous, les ONG, devons coopérer davantage entre nous** et apprendre les unes des autres. Nous devons davantage lier la mobilisation de fonds à la solidarité et à l'éducation au développement et devons faciliter une connaissance et un dialogue réciproques Nord-Sud. Il nous faut devenir des

⁴² Comme, par exemple, ce que fait la Fondation Paul Gérin-Lajoie, en milieu rural au Sénégal, en établissant des ponts entre les écoles coraniques et les initiatives d'alphabétisation non formelle.

⁴³ Ainsi la Fondation contribue en Afrique subsaharienne à la mise en place d'une nouvelle gestion des écoles primaires misant sur une « gestion de proximité et une décentralisation avec un souci constant de participation et mobilisation des populations.

87. Beaucoup de gens se demandent : **où va l'argent des dons faits aux ONG?** Peut-on avoir confiance dans les ONG? Nous, les ONG, avons le devoir impérieux de la transparence et de la gestion saine dans le sens de la **Charte de responsabilité** adoptée par plusieurs organisations internationales non gouvernementales⁴⁴ et à laquelle la Fondation Paul Gérin-Lajoie adhère pleinement.

88. Il nous faut, par notre rigueur, gagner la confiance, offrir **des possibilités crédibles de solidarité**, créer un climat où les hommes, les femmes et les jeunes déjà sensibilisés au sort des enfants pourront donner sans crainte de détournement de leurs dons. Le public a le droit de savoir où va l'argent donné et comment il est dépensé.

e) Votre engagement personnel

V. Appel à tous

89. Je terminerai par un **appel à tous les citoyens partout au Canada**. C'est mon **ultime proposition**, qui est d'ailleurs valable tout autant dans les autres pays industrialisés.

⁴⁴ Soulignons la *Charte de responsabilité*, adoptée par plusieurs ONG internationales (Amnistie internationale, Greenpeace, Terre des Hommes, Oxfam international, Civicus, Action-Aid, etc.), qui contient neuf principes que ces organisations s'engagent à respecter : respect des droits universels, indépendance politique et financière, *advocacy* responsable, programme efficace, non-discrimination, transparence et reddition de compte, bonne gouvernance, normes éthiques dans la mobilisation de fonds, gestion professionnelle.
<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGIO800062006>

Encadré 8

Proposition ultime :

Votre engagement personnel

90. Je fais **un appel pressant à votre engagement personnel**. Pour cela, je reprendrai la proposition du philosophe australien, Peter Singer, de demander à chaque citoyenne et citoyen de donner à une ONG reconnue, de son choix, 1% de son revenu personnel ou, tout au moins, \$1.00 par jour pour la coopération internationale non gouvernementale.

91. Oui, **en marge et en complémentarité de l'aide publique** qui doit grandir et **se transformer profondément**, chaque personne éprise de justice et d'entraide se doit de participer à une action volontaire qui atteint **directement les objectifs visés**. Elle peut le faire, par exemple, en acceptant de verser **30 \$ par mois, soit un dollar par jour**, en dons à l'ONG de coopération internationale qu'elle trouve la plus appropriée, pour contribuer à des actions alternatives et nécessaires face aux interventions des États.

92. **L'engagement de jeunes, de femmes et d'hommes du Canada à parrainer un écolier** d'un pays en voie de développement, tout en

(à suivre à la page suivante)

Votre engagement personnel

(suite)

s'assurant que ce parrainage se réalise de façon transparente et solidaire, s'est avéré, de part et d'autre, une **expérience valorisante**. L'aide est ainsi transformée. Nous avons là une pratique à la fois personnalisée et axée sur des actions collectives tout autant qu'individuelles, une pratique apte à développer une coopération durable et efficace. **Je vous invite tous** de façon pressante **à vous y engager**, soit par les soins de la Fondation Paul Gérin-Lajoie, soit par les soins d'une autre ONG membre de l'AQOCI ou du CCCI* qui poursuit l'objectif de **l'Éducation Pour Tous**.

92a. **L'appui financier du public aux ONG** est essentiel pour assurer à celles-ci un certain degré d'indépendance par rapport aux sources officielles de financement de projets, notamment l'ACDI. Celles-ci représentent la vision d'un gouvernement ou d'une institution, et en partie celle des dirigeants du pays d'intervention, ainsi que les modalités d'application déterminées par des fonctionnaires. Ces dons du public libèrent en bonne partie l'ONG de ces contraintes qui comportent toujours une forte part de temps et d'argent qui n'est pas consacrée au développement.

* Conseil canadien pour la coopération internationale

93. **Au détour de mes 87 ans**, je tourne la première page du dernier chapitre de ma vie. Je ne peux toutefois détourner mon attention de ces millions d'enfants qui voient leurs espoirs bloqués par la misère extrême et l'exploitation. Des millions d'enfants qui meurent et sont éliminés même avant de pouvoir faire un rêve.

94. **Mes états de service de 60 ans** dans les affaires publiques, mes observations et celles de mes collègues et de nos volontaires outre-mer ainsi qu'au siège social de la Fondation, le message silencieux de tous nos donateurs depuis 30 ans et de ceux des autres ONG, tout comme les faits documentés tout au long de ce *Manifeste*, m'autorisent à dire haut et fort:

95. **Assez d'engagements non tenus et même parfois reniés! Sortons de notre indifférence, sinon de notre léthargie !**

96. **Jusques à quand, je vous le demande, laisserons-nous ces millions d'enfants, sans école et sans défense, souffrir en silence?**

97. **Avec lucidité en même temps qu'avec la vive émotion** que je ressens à ce moment de ma vie, j'ai voulu essayer de saisir le sens et la portée future des actions posées.

98. **Un autre monde est possible.** Ce *Manifeste* est certes marqué par les colères et les regrets que je ressens, mais il veut traduire surtout les joies et les espoirs qui ont coloré ma vie et me convainquent aujourd'hui qu'«un autre monde est possible ».

99. **Je voudrais tellement vous communiquer ma passion** en faveur des enfants et du droit de tous et chacun d'eux à l'éducation, ce droit suprême, ce trésor que personne ne pourra jamais leur ravir une fois qu'ils l'auront acquis.

100. Oui, je crois vraiment que ***tous les enfants du monde sont en quelque sorte nos enfants. Il faut que nous les traitions comme tels. Il faut leur montrer que nous les aimons.***

Paul Gérin-Lajoie
Président-fondateur
Fondation Paul Gérin-Lajoie

ADHÉSIONS

Nous, les membres du Conseil d'administration de la Fondation Paul Gérin-Lajoie, adhérons et souscrivons au Manifeste ci-devant de notre président-fondateur :

Vice-présidents

M. Mamadou Ndoye

Secrétaire exécutif

Association pour le développement de l'Éducation en Afrique (A.D.E.A.)

Ex-ministre de l'Éducation, Sénégal

M. Michel Agnaïeff

Consultant, Développement de politiques

Ex-président de la Commission canadienne pour l'UNESCO

Secrétaire

M. Jacques Laurin, C.M., O.Q.

Éditeur-conseil

Éditions de l'Homme

Trésorier

M. Jean-Paul Servant

Directeur des ventes

CVTech - IBC

Administrateurs

M. Patrick Beauvin

Vice-président, création convergente

Groupe Cossette Communication

M. Paul Bélanger

Professeur – Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Président, Conseil international de l'éducation des adultes

Me Elizabeth Clot

Avocate

Clot & Associés

M. Fernand Daoust, C.Q.

Conseiller principal auprès du président
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) F.S.T.Q

Me Pascale Fournier

Avocate
Professeure adjointe – Faculté de Droit
Université d’Ottawa

M. Bernard Gérin-Lajoie

Ingénieur
Gérin-Lajoie conseils inc.

Mme Pauline Marois

Présidente
Fondation des Parlementaires, Cultures à Partager
Ex-Ministre de l’Éducation, des Finances et autres ministères

M. Yves Masson

Associé principal
Saine Marketing

M. Charles-Albert Poissant, C.M., F.C.A.

Membre du Conseil d’administration
de corporations et d’organisations à but non lucratif

M. François Gérin-Lajoie, M.B.A

Président-directeur général
Fondation Paul Gérin-Lajoie

M. Sylvain Pion

Vice-président directeur
Fondation Paul Gérin-Lajoie

PAUL GÉRIN-LAJOIE,
D.Phil(Oxon), C.C., G.O.Q, c.r.

**NOTICE BIOGRAPHIQUE
ABRÉGÉE**



**L'éducation
pour tous**

Paul Gérin-Lajoie est le président-fondateur et le président du conseil d'administration de la Fondation Paul Gérin-Lajoie, à laquelle il se dédie entièrement. Depuis 1977, cette organisation philanthropique se consacre à l'éducation de base et au bien des enfants, ainsi qu'à l'alphabétisation de leurs parents, dans les milieux démunis d'Afrique francophone et d'Haïti. La Fondation sensibilise également les Canadiennes et les Canadiens, plus particulièrement les jeunes, aux réalités internationales en plus de favoriser leur participation à la coopération internationale.

Au cours des années 1960-1966, lors de ses mandats comme premier titulaire du ministère de l'Éducation du Québec, vice-premier ministre et ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie a été le principal artisan des profondes mutations apportées au système d'éducation du Québec durant la Révolution tranquille. De plus, cet homme fort du gouvernement de Jean Lesage a été à l'initiative des premiers engagements internationaux du Québec.

Président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) de 1970 à 1977, Paul Gérin-Lajoie a siégé au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale (BM) et des quatre grandes banques régionales de développement pour l'Afrique (BAD), pour l'Amérique latine (BID), pour les Caraïbes (BDC) et pour l'Asie (BASD). Paul Gérin-Lajoie a également été vice-président du Conseil des gouverneurs du Fonds africain de développement (FAD). Il a été membre du Conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et membre du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

À la suite de son mandat à la direction de l'ACDI, en 1977, ses plus proches collaborateurs ont créé la Fondation Paul Gérin-Lajoie, dont il devint le président-directeur général et avec laquelle il continue d'œuvrer à titre de président-fondateur et de président du Conseil d'administration.

Boursier Rhodes, licencié en droit de l'Université de Montréal, membre du Barreau du Québec, il est également docteur en droit constitutionnel de l'Université d'Oxford en Angleterre. Paul Gérin-Lajoie s'est vu décerner treize doctorats *honoris causa* par des universités, au Canada et à l'étranger, ainsi que le prix David en sciences morales et politiques du gouvernement du Québec et le prix de la Paix attribué par le Mouvement canadien pour une fédération mondiale.

Compagnon de l'Ordre du Canada, Grand officier de l'Ordre national du Québec, Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur (France), Officier de l'Ordre de la Pléiade (Francophonie), Grand officier de l'Ordre national du Lion (Sénégal), Médaillé du jubilé de la reine Élisabeth II (50 ans de règne), Commandeur « Pro Merito Melitensi » de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte, Paul Gérin-Lajoie est l'auteur de nombreuses publications.

Lauréat du Prix d'alphabétisation Roi Sejong décerné par l'UNESCO (2001), Paul Gérin-Lajoie a aussi été honoré par le gouvernement haïtien à titre de personnalité étrangère ayant contribué de manière exceptionnelle au développement d'Haïti dans le secteur de l'éducation (2005).

**LA MISSION
DE LA FONDATION PAUL GÉRIN-LAJOIE**

La Fondation Paul Gérin-Lajoie est une organisation non gouvernementale sans but lucratif. Sa mission est de contribuer à l'éducation fondamentale (éducation primaire) et professionnelle des enfants dans les pays les plus démunis. Elle concourt aussi à l'alphabétisation de leurs parents et de tous les adultes. La mission de la Fondation s'étend aussi au Canada où elle participe à l'éveil des jeunes et des adultes aux réalités internationales et fournit un complément à la formation scolaire en langue française et en protection de l'environnement.

On peut obtenir des exemplaires additionnels
de ce document auprès de :

Fondation Paul Gérin-Lajoie
465, rue Saint-Jean, bureau 900
Montréal (Québec) Canada H2Y 2R6
Tél. : 514-288-3888 poste 221
Sans frais : 1-800-ENFANTS
Courriel : fpgl@fondationpgl.ca
Site internet : www.fondationpgl.ca